

5.4**ARRETE N°A-025-003 PORTANT DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL A MADAME DEMOUGIN née NZE-NKOMA Johane**

VU les articles L 2122-32 et R 2122-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code civil,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 Juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire,

VU l'arrêté municipal du 1 avril 2025 portant recrutement par voie de mutation de Madame DEMOUGIN née NZE-NKOMA Johane en qualité d'adjoint administratif territorial à temps complet,

Le Maire de la ville de TOURNEFEUILLE,

ARRETE,

Article 1 : Selon les dispositions de l'article R 2122-10 du Code général des collectivités territoriales précité, il est donné délégation à DEMOUGIN née NZE-NKOMA Johane (adjoint administratif principal territorial), fonctionnaire titulaire, née le 3 février 1989 à Libreville au Gabon, à l'effet d'exercer toutes les fonctions qui sont confiées au Maire en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du Code civil.

Article 2 : Les actes ainsi dressés comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

Article 3 : L'exercice des fonctions déléguées s'opère sous le contrôle et la responsabilité du Maire.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au représentant de l'Etat,
- au procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de TOULOUSE,
- à l'intéressée.

Fait à TOURNEFEUILLE, le 4 avril 2025

Le Maire,

Frédéric PARRE



Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20250404-A25-003-AR
Date de télétransmission : 24/04/2025
Date de réception préfecture : 24/04/2025